

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 4 (1947)
Heft: 31

Artikel: Où en sommes-nous? : L'instruction préparatoire volontaire en 1946
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEUNESSE FORTE PEUPLE LIBRE

Revue mensuelle de l'Ecole
fédérale de gymnastique
et de sport (E. F. G. S.)
à Macolin.



Macolin, Mars 1947

N° 31

SOMMAIRE :

1. Où en sommes-nous ? L'Instruction préparatoire volontaire en 1946.
2. Extraordinaire essor du ski aux Etats-Unis. H. C. Dutoit.
3. Service romand d'information.
4. L'Ecole normale de Fribourg au Lac Noir. M. G.
5. Au Comité cantonal valaisan des sports.
6. Un nouveau film de l'Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sports : « Les Championnats d'Oslo 1946 ».

Où en sommes-nous ?

L'instruction préparatoire volontaire en 1946

COURS DE BASE

CANTONS	Jeunes gens en âge I. P.	Participants		Réussi
		1945	1946	
Fribourg	5000	3357	3116	1648
Tessin	5000	1067	900	553
Vaud	10205	3096	2589	1593
Valais	5000	2593	2351	1620
Neuchâtel	3500	970	647	476
Genève	5246	1359	1527	1091
Total	33951	12442	11130	6981

De ce tableau, il ressort que pour l'exercice de 1946, la participation à l'I. P. est en général en légère régression en Suisse romande. Seul le canton de Genève fait, au contraire, un bond en avant. Nous nous plaisons à relever ici, que ce

canton est le seul, avec le canton de Schwyz, à enregistrer un progrès en 1946. Il n'y a donc pas lieu d'être pessimiste ; le recul enregistré en 1946 n'est pas le fait de la Suisse romande uniquement, mais certainement la conséquence du relâchement normal suivant l'épuisante tension des années de guerre ; l'incertitude qui s'est infiltrée dans les milieux I. P. au sujet de la forme future qui lui serait donnée fut un des obstacles les plus sérieux à surmonter, du fait notamment que d'aucuns persistaient à l'assimiler à un sous-groupement de notre armée : La guerre terminée, l'armée démobilisée, l'I. P. n'avait, d'après eux, aucune raison d'être maintenue. C'eût été naturellement beaucoup plus simple... et encore ! Et cependant, il y a eu en Suisse 11.130 jeunes gens qui ont suivi l'entraînement de base et subi les épreuves correspondantes en 1946.

COURS A OPTION

Football	Carte et boussole	Ski	Alpinisme	Excursion	Autres cours	Natation	Total	
							1945	1946
29	149	396	—	—	142	132	570	848
—	—	—	—	—	22	—	462	22
84	11	799	14	38	189	7	1005	1142
111	81	1310	45	31	—	—	2008	1578
41	8	149	12	29	62	37	312	338
—	—	369	6	21	30	15	457	441
265	249	3023	77	119	445	191	4814	4369

Les cours à option ont été fréquentés par **4369** jeunes gens, dont **3023** ont bénéficié d'un enseignement gratuit de la pratique du ski, notre beau sport national. **Et pourtant ces jeunes gens ne sont liés par aucune obligation ; c'est spontanément qu'ils ont suivi l'enseignement donné ou qu'ils ont participé à des cours organisés à leur intention.** Peut-on, sainement, sur la base de ces chiffres et de ces constatations, prétendre que l'I. P. est d'essence militaire ? Nous savons tous par expérience, que l'armée a d'autres caractéristiques assez peu assimilables avec le libre-arbitre et partant en opposition formelle avec les principes qui régissent l'I. P.

D'aucuns se troublent lorsqu'on leur parle d'instruction « préparatoire » ! Cette seule expression a provoqué de véhémentes protestations de la part de certains « extrémistes ». Nous avons déjà traité cette question dans notre No. 24 du mois d'août 1946, et ne pouvons que nous compléter en précisant que cette expression est contenue dans une certaine ordonnance fédérale qu'il n'est pas en notre pouvoir de modifier. Les cantons peuvent user de leurs prérogatives cantonales et adapter cette ordonnance à leur canton ; c'est ainsi que le canton de Neuchâtel a, le premier, modifié cette expression en remplaçant « Office cantonal pour l'instruction préparatoire » par « **Office cantonal d'Education physique** ».

Tout cela est très bien et nous félicitons les autorités neuchâteloises pour leur initiative. Mais dans le fait, quelle importance faut-il attacher à cette modification ? L'étiquette appliquée sur une

bouteille a-t-elle la vertu de modifier le contenu de celle-ci ? Non, tout cela a une importance tout à fait secondaire, mais pour quelques esprits critiques et, disons-le franchement, de mauvaise foi, cette question est d'une importance capitale. Laissons-leur cette satisfaction.

Quant à nous et aux 50.000 jeunes gens qui ont pris part à cette instruction en 1946, nous savons qu'elle ne tend qu'à nous préparer à la vie en nous aidant à surmonter les difficultés d'ordre matériel ou moral qui nous assaillent de toutes parts. C'est dans l'I. P. que le sport retrouve sa parfaite signification : Ne pas en faire un but, mais le considérer comme un des moyens les plus sûrs d'atteindre le but de notre vie. Or, atteindre un but exige une dépense d'énergie, un acte de volonté, un effort de caractère, autant de vertus qui ont tendance à disparaître en ce fameux 20ème siècle outrageusement matérialiste...

Nos autorités fédérales et cantonales ont compris, face aux dangers sans cesse accrus résultant du dernier conflit mondial, qu'il était de leur devoir, dans la mesure de leurs moyens, d'aider notre jeunesse à retrouver son équilibre et de lui redonner la confiance qu'elle avait momentanément perdue. Les moyens pour y parvenir étaient multiples mais de valeurs diverses. La Confédération a choisi la gymnastique et le sport ; en encourageant son développement, elle exige de chaque bénéficiaire l'effort personnel nécessaire à l'obtention des faveurs qu'elle accorde. Il en résulte automatiquement un accroissement des aptitudes physiques et un renforcement des qualités morales de caractère et de volonté. Du même coup, la défense nationale s'en trouve renforcée et chaque individu y trouve son profit... Peut-on, honnêtement parler d'éducation physique et de militarisation de notre jeunesse ?

Je crois qu'il est temps que les détracteurs de l'I. P. changent de disque ou tournent la page !

P. F.

N.-B. — Nous parlerons dans un prochain article des caractéristiques de la nouvelle ordonnance.